



Association pour le Développement Industriel de La Réunion

Appel à candidature

Animation d'un parcours de formation
« Référents déchets en entreprise »

TABLE DES MATIERES

1. Présentation du contexte	2
1.1. Présentation de l'ADIR.....	2
1.2. Présentation du projet.....	2
2. OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES	3
3. PRÉSENTATION DU PARCOURS DE FORMATION.....	4
4. PRINCIPE D'ALLOTISSEMENT	4
5. PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION PAR LOT.....	4
5.1. LOT 1 – COMPRENDRE L'ÉCOSYSTEME DÉCHETS RÉUNIONNAIS	4
5.2. LOT 2 – Maîtriser les fondamentaux techniques et réglementaires des déchets industriels	5
5.3. LOT 3 – ORGANISER ET PILOTER LES FLUX DECHETS EN ENTREPRISES	6
6. Attendus pédagogiques et modalités d'intervention.....	7
6.1. Orientation pédagogique générale	7
6.2. Méthodes pédagogiques attendues	7
6.3. Articulation avec le parcours global.....	8
7. Livrables attendus pendant la prestation et obligations du prestataire	8
7.1. Livrables pédagogiques pendant l'animation des modules.....	8
7.2. Obligations administratives et Qualiopi.....	8
8. Dossier de candidature et modalités de réponse	9
9. Calendrier de l'appel à candidatures	9

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

1.1. PRESENTATION DE L'ADIR

L'Association pour le Développement Industriel de La Réunion (ADIR) fédère et représente les entreprises industrielles du territoire. Elle agit comme un **acteur structurant et facilitateur** au service de ses adhérents, en accompagnant le développement de la filière industrielle autour de trois grandes missions :

- **Représenter et fédérer** les industriels réunionnais auprès des acteurs publics et économiques ;
- **Accompagner les transformations** industrielles, notamment sur les enjeux de compétitivité, de transition écologique et de compétences ;
- **Structurer des réponses collectives** adaptées aux réalités du territoire, en mobilisant et mettant en relation les parties prenantes pertinentes.

L'ADIR est également **organisme de formation certifié QUALIOPi**. À ce titre, elle ne se positionne pas comme un opérateur de formation parmi d'autres, mais comme un **pilote de dispositifs structurants pour la filière industrielle réunionnaise**. Sa valeur ajoutée en tant qu'organisme de formation repose sur une approche en trois piliers :

- **Partir du terrain** : construire ses actions à partir des besoins réels des entreprises industrielles, identifiés via des enquêtes, des échanges avec les adhérents et des immersions sur site.
- **Contextualiser au territoire** : concevoir des dispositifs adaptés aux spécificités réunionnaises et à la réalité des filières locales.
- **Ancrer dans le réel** : privilégier des démarches pédagogiques et d'accompagnement qui articulent apports conceptuels, cas concrets, outils opérationnels et, lorsque pertinent, mises en situation terrain.

Dans cette logique, l'ADIR se positionne comme un **acteur de mise en réseau** : elle favorise les liens entre entreprises industrielles, organismes de formation spécialisés et acteurs de la filière (collecte, traitement, valorisation, innovation), afin de construire des réponses **collectives, cohérentes et adaptées aux enjeux du territoire**.

1.2. PRESENTATION DU PROJET

Dans la continuité de sa mission d'accompagnement des transformations industrielles, l'ADIR a conduit en 2025 une enquête représentative auprès de ses adhérents afin **d'identifier leurs priorités en matière de compétences et d'évolution des pratiques**. Cette enquête, couvrant l'ensemble des secteurs industriels réunionnais et des entreprises de toutes tailles (TPE, PME, ETI et grands groupes), a fait apparaître un constat partagé : **la gestion des déchets industriels constitue aujourd'hui un enjeu structurant pour les entreprises du territoire**.

Ce positionnement traduit une prise de conscience croissante liée à la convergence de plusieurs facteurs : un cadre réglementaire de plus en plus exigeant, des attentes renforcées en matière de responsabilité environnementale, des enjeux économiques liés aux coûts de gestion et aux opportunités de valorisation, ainsi que la nécessité de professionnaliser des pratiques encore souvent dispersées au sein des organisations.

Sur cette base, l'ADIR a décidé de **piloter la conception d'un parcours de formation dédié au rôle de référent déchets en industrie**. Ce parcours vise à répondre à un double enjeu : **professionnaliser une fonction encore peu outillée en entreprise**, où la gestion des déchets est fréquemment confiée à des profils polyvalents sans formation spécifique, et **accompagner la montée en compétence sur un sujet à forte sensibilité réglementaire et environnementale**, dans un contexte d'exigences croissantes et de responsabilité accrue du producteur de déchets.

Le parcours a pour finalité de **former des référents capables de structurer, piloter et faire vivre la gestion des déchets au sein de leur organisation**. À l'issue de la formation, le référent devra être en capacité de piloter la gestion des déchets dans son entreprise, garantir la conformité réglementaire, s'assurer de la prévention des risques, coordonner les parties prenantes internes et externes (production, maintenance, QHSE, prestataires, etc.) et fédérer les équipes autour de pratiques responsables et durables contribuant à l'évolution des pratiques internes.

Ce parcours s'adresse prioritairement à **des collaborateurs disposant d'un rôle transversal ou d'encadrement intermédiaire**, en capacité d'influencer les pratiques et d'animer des démarches de progrès dans leur entreprise. À titre indicatif, les profils visés incluent notamment des référents QHSE, des responsables ou adjoints de production, des managers intermédiaires ou encore des responsables maintenance ou environnement. Toutes les entreprises industrielles sont concernées, quel que soit leur secteur d'activité (agroalimentaire, BTP, énergie, gestion des déchets, chimie/plasturgie, etc.) ou leur taille (TPE, PME, ETI, grands groupes).

Le programme a été conçu pour s'adapter à la **diversité des situations rencontrées sur le territoire**, en tenant compte de la variété des flux de déchets produits par les sites industriels, des niveaux de maturité hétérogènes des entreprises sur les enjeux environnementaux et des ressources humaines disponibles en interne, qui diffèrent fortement selon la taille et l'organisation des structures.

Ce parcours s'inscrit pleinement dans le positionnement institutionnel et opérationnel de l'ADIR tel que présenté en introduction : **partir du terrain** en s'appuyant sur les besoins exprimés par les adhérents et une compréhension fine des réalités industrielles locales, **contextualiser au territoire** en intégrant les spécificités réunionnaises (acteurs, filières, contraintes logistiques, exutoires locaux), **ancrer les apprentissages dans le réel** à travers des cas concrets, des outils opérationnels et des mises en situation.

C'est dans ce cadre que l'ADIR a structuré **un parcours de formation en cinq modules progressifs**, dont la mise en œuvre fera l'objet du présent appel à candidatures auprès d'organismes de formation spécialisés.

2. OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures vise à identifier **un ou plusieurs organismes de formation spécialisés** appelés à intervenir sur différents modules du parcours « Référent déchets en industrie ».

L'objectif est de constituer un **collectif de partenaires pédagogiques complémentaires**, capables de conjuguer :

- expertise technique reconnue,
- pédagogie opérationnelle et orientée terrain,
- capacité à contextualiser les apports au territoire réunionnais,
- et complémentarité avec les autres intervenants du parcours.

3. PRÉSENTATION DU PARCOURS DE FORMATION

Le parcours complet représente **56 heures de formation**, structurées en **5 modules progressifs** :

1. Rôle, posture et écosystème du référent déchets
2. Maîtriser les fondamentaux techniques et réglementaires
3. Organiser et piloter les flux déchets en entreprise
4. Communiquer, sensibiliser et conduire le changement
5. Diagnostic terrain et mise en situation immersive (clôture du parcours)

Le présent appel à candidatures concerne :

- **des séquences du Module 1,**
- **l'intégralité des Modules 2 et 3.**

4. PRINCIPE D'ALLOTISSEMENT

Le présent appel à candidatures est organisé par lots correspondant chacun à un module du parcours de formation. Chaque lot constitue une unité pédagogique cohérente et autonome.

Les organismes de formation peuvent :

- répondre à un seul lot,
- ou se positionner sur plusieurs lots, en fonction de leurs domaines d'expertise.

L'ADIR pourra retenir un ou plusieurs organismes par lot, afin de garantir la qualité, la complémentarité et l'adéquation des expertises mobilisées sur l'ensemble du parcours.

5. PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION PAR LOT

5.1. LOT 1 – COMPRENDRE L'ÉCOSYSTEME DÉCHETS RÉUNIONNAIS

Ce lot porte sur l'animation d'une séquence structurante du **Module 1 – "Rôle, posture et écosystème du référent déchets"**, dont l'objectif général est de permettre aux futurs référents déchets de comprendre leur environnement d'acteurs, leurs marges de manœuvre et les leviers d'action disponibles sur le territoire réunionnais.

Dans ce cadre, l'ADIR recherche un prestataire expert du territoire et des filières déchets à La Réunion pour concevoir et animer **la séquence dédiée à la cartographie des acteurs et des exutoires locaux.**

Finalité du module :

À l'issue de cette séquence, l'apprenant devra être en capacité de :

- situer son entreprise dans l'écosystème local des déchets,
- identifier les acteurs clés avec lesquels il sera amené à interagir,
- comprendre les possibilités réelles de valorisation, de traitement et de réemploi à La Réunion,
- intégrer les contraintes territoriales spécifiques (insularité, logistique, capacités locales, saturation de certaines filières).

SEQUENCE	DUREE	CONTENU ATTENDUS
Cartographie des acteurs et exutoires locaux	4 heures	- Présentation des principaux acteurs de la filière déchets à La Réunion : collecteurs, valorisateurs, exutoires, plateformes, filières REP. - Clarifier "qui fait quoi" et "où vont les déchets" sur le territoire. - Mettre en lumière les contraintes et spécificités territoriales - Donner des exemples concrets d'innovations locales (réemploi, économie circulaire).

5.2. LOT 2 – MAITRISER LES FONDAMENTAUX TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES DES DECHETS INDUSTRIELS

Ce lot porte sur l'animation du **Module 2 – "Maîtriser les fondamentaux techniques et réglementaires"**, qui constitue le socle technique du parcours.

Ce module vise à doter les futurs référents déchets d'une **maîtrise opérationnelle et sécurisée des pratiques de gestion des déchets industriels**, en articulation étroite avec les réalités des sites réunionnais et les exigences réglementaires applicables.

Dans ce cadre, l'ADIR recherche un **organisme de formation spécialisé en gestion des déchets industriels**, disposant d'une expertise avérée à la fois **technique, réglementaire et terrain**, et capable de proposer une pédagogie concrète, illustrée par des cas industriels.

Finalité du module :

À l'issue de ce module, l'apprenant devra être en capacité de :

- reconnaître et qualifier les principales catégories de déchets industriels,
- appliquer des méthodes de tri, de conditionnement et de manipulation adaptées aux contextes industriels,
- gérer en sécurité les déchets dangereux,
- et assurer le respect des exigences réglementaires et de la conformité documentaire associée.

SEQUENCE	DUREE	CONTENU ATTENDUS
Typologies de déchets industriels & risques associés	18 heures	- Définir clairement les différents types de déchets : DIB, déchets dangereux, inertes, DEEE, biodéchets, etc. - Associer à chaque type de déchets : exemples concrets, risques majeurs, exigences de tri. - Relier ces typologies aux situations rencontrées dans les entreprises adhérentes. - Cycle de vie et impact environnementaux
Techniques de tri, collecte, conditionnement et signalétique		- Présenter les bonnes pratiques de tri sur site industriel (par zone, par risque, par flux). - Détailler les types de contenants, étiquetage, signalétique normalisée. - Illustrer par des exemples de zones déchets bien aménagées vs mal aménagées.
Gestion des déchets dangereux & prévention des risques		- Définir les familles de déchets dangereux courants (solvants, huiles, aérosols, acides, bases...). - Préciser : conditions de stockage, compatibilités/incompatibilités, ventilation, rétention. - Intégrer les exigences de prévention des risques (explosion, incendie, exposition).
Cadre réglementaire déchets (France / Réunion)		- Présenter les grandes obligations - Mettre en lumière les responsabilités pénales / administratives.
Atelier "Manipulations & Conformité documentaire"		- S'exercer à : remplir des BSD, registres, documents ADR simples. - Vérifier la conformité de cas simulés (ou anonymisés). - Réaliser un mini-audit documentaire sur un cas type.

5.3. LOT 3 – ORGANISER ET PILOTER LES FLUX DECHETS EN ENTREPRISES

Ce lot porte sur l'animation du **Module 3 – "Organiser et piloter les flux déchets en entreprise"**, qui constitue le volet organisationnel et managérial du parcours.

Ce module vise à permettre aux futurs référents déchets de **passer d'une gestion réactive et dispersée à un pilotage structuré, lisible et économiquement maîtrisé** des flux déchets sur leur site industriel. Il doit outiller les apprenants pour qu'ils puissent agir concrètement sur l'organisation interne, la traçabilité et la relation avec les prestataires.

Dans ce cadre, l'ADIR recherche un **organisme de formation expert en organisation des flux déchets et pilotage opérationnel**, disposant d'une expérience terrain en milieu industriel et capable de proposer des outils simples, transférables et réellement utilisables par les entreprises réunionnaises.

Finalité du module :

À l'issue de ce module, l'apprenant devra être en capacité de :

- concevoir une organisation efficace des flux déchets adaptée à son site,
- structurer une traçabilité opérationnelle fiable et exploitable,
- piloter la relation avec les prestataires déchets,
- analyser les coûts et identifier des leviers d'optimisation,
- et mettre en place un tableau de bord permettant un suivi régulier et un reporting lisible pour la direction.

SEQUENCE	DUREE	CONTENU ATTENDUS
Concevoir un schéma de flux déchets interne	11 heures	- Apprendre à représenter les flux déchets de son site (de la source au stockage). - Identifier les points de blocage, ruptures, risques. - Construire un premier schéma de flux adapté à son contexte.
Mettre en place une traçabilité opérationnelle et numérique		Présenter différentes solutions : Excel, QR codes, outils métiers. - Définir les données minimales à suivre (quantités, types, dates, prestataires...). - Construire un modèle simple de registre numérique.
Relations prestataires : AO, contrats, devis, suivi		- Comprendre les composantes d'un contrat déchets. - Savoir lire et comparer des devis (coûts, clauses, prestations). - Définir une grille de critères de choix. - Identifier les indicateurs à suivre dans la relation prestataire.
Optimisation économique & valorisation locale		- Distinguer coûts incompressibles / leviers de réduction. - Identifier les flux valorisables localement (matières, énergies, réemploi). - Réaliser des calculs simples de gains potentiels (scénarios).
Construire un tableau de bord déchets		Choisir et définir les KPI : tonnages, coûts, taux de valorisation, incidents, valorisation, incidents, etc. - Structurer un tableau de bord lisible pour la direction et les équipes. - Préparer un reporting régulier.

6. ATTENDUS PEDAGOGIQUES ET MODALITES D'INTERVENTION

Dans le cadre de leur intervention, les prestataires retenus devront s'inscrire dans une approche pédagogique exigeante, adaptée au public industriel et au contexte réunionnais.

6.1. ORIENTATION PEDAGOGIQUE GENERALE

Les interventions devront privilégier :

- une **pédagogie opérationnelle**, centrée sur des situations professionnelles réelles ;
- une **approche participative**, favorisant l'échange entre pairs et le partage d'expériences ;
- un **ancrage territorial réunionnais**, avec des exemples locaux et une prise en compte des contraintes liées à l'insularité ;
- des **apports transférables en entreprise**, sous forme d'outils, méthodes et supports utilisables par les participants à l'issue de la formation.

Une approche exclusivement magistrale ne sera pas jugée adaptée aux objectifs du parcours.

6.2. METHODES PEDAGOGIQUES ATTENDUES

Selon les lots et séquences, les organismes devront mobiliser des modalités actives telles que :

- études de cas inspirées de situations industrielles réelles ;
- ateliers en sous-groupes ;
- travaux pratiques (schémas de flux, tableaux de bord, grilles d'analyse, audits documentaires) ;
- mises en situation ;
- échanges structurés entre participants ;
- apports théoriques ciblés et synthétiques en appui des cas pratiques.

6.3. ARTICULATION AVEC LE PARCOURS GLOBAL

Les prestataires retenus devront :

- inscrire leurs interventions dans la logique globale du parcours en 5 modules ;
- veiller à la cohérence pédagogique avec les autres intervenants ;
- accepter des temps de coordination avec l'ADIR (et, le cas échéant, avec d'autres organismes de formation mobilisés sur le parcours).
- L'ADIR pourra proposer des ajustements afin d'assurer l'harmonisation des contenus et des méthodes entre les différents lots.

7. LIVRABLES ATTENDUS PENDANT LA PRESTATION ET OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Pour chaque lot sur lequel il sera retenu, l'organisme de formation devra produire les livrables suivants et respecter les obligations associées tout au long de sa prestation.

7.1. LIVRABLES PEDAGOGIQUES PENDANT L'ANIMATION DES MODULES

Le prestataire devra mettre à disposition de l'ADIR et des apprenants :

- des **supports pédagogiques structurés et lisibles** (diaporamas, fiches, guides, outils) ;
- des **outils opérationnels transférables en entreprise**, tels que : modèles de tableaux de bord déchets, grilles d'analyse prestataires, check-lists de conformité, registres types, schémas de flux modèles ;
- des **cas pratiques contextualisés au tissu industriel réunionnais** ;
- tout document complémentaire jugé utile pour l'appropriation des apprentissages par les participants.

Ces supports devront être transmis à l'ADIR en version numérique exploitable.

7.2. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET QUALIOP

Dans le cadre de la mise en œuvre des formations, le prestataire devra respecter l'ensemble des exigences administratives applicables, et notamment :

- respecter les modèles de la documentation Qualiopi propre à l'ADIR (programme de formation, plaquette commerciale, etc.) ;
- utiliser la plateforme de référencement et de suivi de l'ADIR (Dendréo) : gestion des feuilles d'émargement, questionnaires d'entrées et de sorties, questionnaires de satisfaction ;
- assurer le suivi des présences et signaler toute absence significative ;
- transmettre à l'ADIR les documents justificatifs nécessaires au bon suivi administratif du parcours ;
- se conformer aux exigences du référentiel Qualiopi et aux règles applicables aux actions de formation financées par des fonds publics ou mutualisés, le cas échéant ;
- s'engager à respecter la charte des prestataires (cf. Annexe)

8. DOSSIER DE CANDIDATURE ET MODALITES DE REPONSE

Chaque prestataire souhaitant candidater devra transmettre un **dossier complet** comprenant, pour chaque lot sur lequel il se positionne :

- une **note de compréhension du besoin**, explicitant sa lecture du contexte industriel réunionnais et des enjeux du parcours ;
- un **programme pédagogique détaillé par lot**, précisant objectifs, séquences, durées et méthodes ;
- la description des **modalités pédagogiques** proposées (études de cas, ateliers, mises en situation, etc.) ;
- la description de sa capacité à **travailler en coordination** tout au long du parcours avec l'ADIR ;
- une note décrivant leur capacité à **prendre en compte les spécificités** liées au territoire réunionnais et à répondre aux besoins de l'ADIR d'un fort **ancrage territorial**
- les **CV des formateurs pressentis**, avec leurs références et expériences en milieu industriel ;
- un **planning prévisionnel** d'intervention ;
- une **proposition financière détaillée** par lot (coût par demi-journée, frais annexes éventuels, modalités de facturation).

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

9. CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES

- **Publication de l'appel : 16 février 2026**
- **Date limite de réception des candidatures : 16 mars 2026 à 18h00**

Les dossiers devront être envoyés par voie électronique à :

- Valeccia CHALLE – Chargée de développement
- valeccia.challe@adir.info

Après analyse des candidatures, l'ADIR pourra organiser des échanges complémentaires ou entretiens avec certains candidats avant sélection finale.

Démarrage prévisionnel du parcours :

Sous réserve de validation des partenaires pédagogiques, le **démarrage prévisionnel du parcours est fixé à début septembre 2026.**